ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 45235

Texte de la question

M. Yves Bonnet appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur la preservation du savoir-faire francais dans le domaine de la detection sous-marine. En effet, la dissuasion nucleaire francaise repose sur l'invulnerabilite des sous-marins nucleaires. Celle-ci est, elle-meme, fondee sur les capacites de detection de ces sous-marins, leur permettant de detecter leur ennemi potentiel avant d'etre eux-memes detectes. Cette capacite a ete acquise au fil des annees en ameliorant sans cesse notre savoir-faire dans le domaine des sonars. Sur le plan industriel, elle a permis le developpement d'une industrie nationale competitive, ayant atteint aujourd'hui une position de leadership mondial. Toutefois, cette position est tres vulnerable, dans la mesure ou aucun programme de developpement n'est venu prendre le relais des grands programmes de developpement de sonars des annees 1985-1990 : sous-marins Le Triomphant, systeme de lutte anti-sous-marine (SLASM), torpilles MU 90... C'est ainsi que Thomson, seul industriel francais dans ce domaine, a vu son activite pour la marine nationale divisee par cinq depuis 1990. L'activite d'exportation, qui represente aujourd'hui 75 % du total, a permis une evolution globale moins brutale mais qui a conduit neanmoins a une division par deux des effectifs et a la fermeture d'une usine sur trois en France. Le niveau d'exportation est lui-meme devenu vulnerable, faute de moyens de financement des nouveaux produits et de reference nationale. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour maintenir, dans le domaine des sonars, le minimum de competences qui permettra de preserver l'independance nationale dans ce secteur strategique.

Texte de la réponse

Une puissance maritime telle que la France qui a su, depuis de nombreuses annees, creer et developper une flotte sous-marine sur laquelle repose notamment une partie des vecteurs de la dissuasion nucleaire, doit poursuivre ses efforts pour conserver cet outil militaire operationnel au plus haut niveau technologique, garant de sa credibilite. La situation geopolitique d'ensemble et la necessite de proteger nos forces navales ont conduit le ministere de la defense a consacrer d'importantes ressources financieres, techniques et humaines a la composante sous-marine. L'efficacite d'un sous-marin repose essentiellement sur son invulnerabilite, sa capacite a detecter les vecteurs adverses, a analyser les menaces sans etre repere et a lutter contre l'adversaire. C'est pourquoi le secteur industriel concerne revet une importance toute particuliere. Aussi, pour ce domaine strategique, il convient de mener un effort suffisant de recherche, de developpement et d'industrialisation, afin d'assurer sans risque le maintien d'un outil industriel competent. Le panorama francais dans le domaine de la detection sous-marine est actuellement constitue de deux acteurs majeurs : la direction des constructions navales (DCN) et la societe Thomson Marconi Sonar (TMS), ainsi que d'un ensemble de PME-PMI, de laboratoires et d'universites. A travers leur filiale commune UDS International, la DCN et TMS sont associees pour commercialiser a l'exportation leurs produits communes. Les activites de ces deux acteurs industriels sont complementaires. La DCN a vocation a concevoir et a realiser les batiments destines a la marine nationale et aux marines etrangeres clientes. Elle confie a son etablissement DCN Ingenierie-centre Sud, la conception et la maitrise d'oeuvre des systemes d'armes installes a bord des batiments. TMS est principalement un equipementier qui realise des etudes et des travaux de developpement et d'industrialisation, en particulier

dans le domaine des sonars. Les autres intervenants presentent un caractere important au sens de l'innovation. Dans les annees 1980, jusqu'au debut des annees 1990, le lancement de grands programmes navals a necessite des developpements importants de ces technologies. Depuis lors, les credits des etudes ont ete reduits de plus de 50 %. Cette reduction s'explique par l'absence de nouveaux programmes, par les retards engendres dans les developpements des futures realisations (sous-marin d'attaque, fregate anti-sous-marine) et par les contraintes budgetaires actuelles. Pour ce qui concerne la repartition des credits d'etudes, le ministere de la defense s'attache a preserver les competences de chaque intervenant et a respecter un equilibre entre les concepteurs de systemes d'armes et les equipementiers. Ainsi, plus de la moitie des credits est redistribuee sous forme de contrats a l'industrie privee et aux laboratoires exterieurs a la defense. La part allouee a TMS a, quant a elle, peu varie depuis 1990. Le ministere de la defense conduit une etude approfondie d'analyse des competences et des moyens en vue de definir une politique destinee a promouvoir une complementarite entre les differents acteurs de ce domaine strategique et preparer ainsi les positionnements dans un cadre europeen.

Données clés

Auteur : M. Bonnet Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45235
Rubrique : Defense nationale
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5979
Réponse publiée le : 24 février 1997, page 946